

SÉANCE ORDINAIRE DU 21 MARS 2011

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 21 mars 2011, aux lieu et heure ordinaires, conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Présences :

Les conseillers M^{me} Guylène Duplessis, MM. Claude Beaudoin, François Séguin, Robert A. Laurence, Denis Vincent, Réналd Gabriele, Gabriel Parent et Paul Dumoulin formant le Conseil au complet sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

Sont aussi présents :

La directrice générale M^{me} Manon Bernard,
Le greffier M. Jean St-Antoine agissant à titre de secrétaire de la séance.

11-03-217 ORDRE DU JOUR

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Réналd Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 21 mars 2011 soit et il est, par les présentes, adopté en y ajoutant le point 15.6 « Autorisation / Transmission de plans et devis au MDDEP / Travaux de construction des réseaux d'égout sanitaire et d'eau potable / Projet domiciliaire Les Condos de la Gare – phase 3 »;

L'ordre du jour se lit donc comme suit :

Minute de réflexion
Présences

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
2. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
 - 2.1 Séance ordinaire du 7 mars 2011
3. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
4. **AFFAIRES DU CONSEIL**
 - 4.4 Club Optimiste Vaudreuil-Dorion / Souper spaghetti / Aide financière
 - 4.6 Centre de réhabilitation le Nichoir / Souper bénéfique / Commandite
 - 4.7 Chambre de commerce et d'industrie de Vaudreuil-Dorion / Commandite / Partenariat annuel 2011-2012
 - 4.8 Chambre de commerce et d'industrie de Vaudreuil-Dorion / Commandite / Gala annuel
5. **GREFFE**
 - 5.1 Centre multidisciplinaire de la Cité-des-Jeunes / Abrogation des résolutions 09-02-087, 10-03-182, 10-03-183, 10-03-194 et 10-04-247
 - 5.3 Mandat au directeur général de la MRC de Vaudreuil-Soulanges
 - 5.4 Intervention / Servitude de stationnement / Avenue Saint-Charles / Autorisation de signature
6. **TRÉSORERIE**
 - 6.1 Emprunt temporaire / Règlement n° 1615 / Construction d'un stationnement municipal / Lot 1 544 630 / Approbation du MAMROT
7. **RESSOURCES HUMAINES**
 - 7.1 Service sécurité incendie / Nomination / Pompière – classe 2
 - 7.2 Service du greffe / Embauche à titre régulier / Agent de bureau 2

- 7.3 Service des travaux publics / Embauches / Journaliers temporaires / Période estivale 2011
 - 7.4 Service des travaux publics / Embauche temporaire / Magasinière
 - 7.5 Service des travaux publics / Confirmation / Journalier-opérateur-concierge
 - 7.6 Service action communautaire / Embauches temporaires / Journaliers étudiants / Période estivale 2011
 - 7.7 Comité de santé et sécurité au travail / Réunion du 19 janvier 2011
- 8. COMMUNICATIONS**
- 9. INFORMATIQUE ET GÉOMATIQUE**
- 10. ARTS ET CULTURE**
- 10.1 Centre d'histoire La Presqu'île / Aide financière pour l'année 2011
- 11. ACTION COMMUNAUTAIRE**
- 11.1 Softball Québec / M^{me} Karelle Côté / Aide financière
 - 11.2 Association régionale de badminton du Sud-Ouest / M^{me} Camille Lefebvre / Aide financière
- 12. PROTECTION PUBLIQUE**
- 13. TRAVAUX PUBLICS**
- 13.1 Disposition de biens abandonnés / 79, rue du Domaine, app. 2
 - 13.2 Prolongation de contrat / Appel d'offres n° 401-110-09-20 / Signalisation – Marquage de la chaussée
 - 13.3 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-11-03 / Coupe de gazon des parcs et espaces verts
 - 13.4 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-11-05 / Location de balais de rue avec opérateur
 - 13.5 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-11-06 / Location de camions
 - 13.6 Offre de service professionnel / Bilan des inspections à la caméra à téléobjectif et à la caméra tractée conventionnelle et des interventions réalisées par la Ville sur le réseau d'égouts
- 14. EAUX**
- 15. SERVICES TECHNIQUES**
- 15.1 Installation de luminaires / Rue Henry-Ford près de la voie ferrée du Canadien Pacifique
 - 15.3 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 202-110-1605-04 / Services professionnels / Études d'avant projet des plans et devis et des documents d'appel d'offres / Construction et mise à niveau de l'usine d'épuration / Règlement n° 1605
 - 15.5 Autorisation / Transmission de plans et devis au MDDEP / Travaux de construction / Prolongement du réseau d'égout sanitaire / Branchements aux réseaux d'eau potable et d'égout pluvial / Lots projetés 4 763 152 et 4 763 153 / Chemin Paul-Gérin-Lajoie / Règlement n° 1614
 - 15.6 Autorisation / Transmission de plans et devis au MDDEP / Travaux de construction des réseaux d'égout sanitaire et d'eau potable / Projet domiciliaire « Les Condos de la Gare – phase 3 »
- 16. URBANISME**
- 16.1 Comité consultatif d'urbanisme / Réunion du 8 mars 2011
 - 16.2 PIIA / Nouvelles enseignes / 585, avenue Saint-Charles, local 400 / Zone C3-242 / CCU n° 11-03-32
 - 16.3 PIIA / Nouvelle construction commerciale / Révision des matériaux de finition extérieure / 3110 – 3120, boulevard de la Gare / Zone C3-357 / CCU n° 11-03-33

- 16.4 Demande de modification au Règlement de zonage n° 1275 / Zone C3-403 / Autorisation / Usage station-service accompagné d'un dépanneur / Coin du boulevard de la Gare et de la rue Édouard-Lalonde / Lot 4 577 483 / CCU n° 11-03-35
- 16.5 PIIA / Agrandissement du bâtiment / 578, avenue Saint-Charles / Zone C2-306 / CCU n° 11-03-36
- 16.6 PIIA / Nouvelles enseignes sur poteau et au mur / 578, avenue Saint-Charles / Zone C2-306 / CCU n° 11-03-37
- 16.7 PIIA / Nouvelles constructions / 46, rue Tooke / Zone H1-532 / Lots 1 546 711 existant et 4 801 876 projeté / CCU n° 11-03-40
- 16.8 Mandat / Modification au Règlement de zonage n° 1275 / Zone C2-258 / Autorisation / Terrasses extérieures / 429, avenue Saint-Charles / CCU n° 11-03-43
- 16.9 PIIA / Réfection et agrandissement du bâtiment / 600, boulevard Harwood / Zone C3-755 / CCU n° 11-03-44
- 16.10 Dérogation mineure / 226, rue Meloche / Marges latérales / Zone H1-839 / Lot 1 546 758 / CCU n° 11-03-38
- 16.11 Dérogation mineure / 46, rue Tooke / Profondeur moyenne / Zone H1-532 / Lots 1 546 711 existant et 4 801 876 projeté / CCU n° 11-03-39
- 16.12 Dérogation mineure / 183, rue Saint-Joseph / Marge avant / Zone H3-712 / Lot 1 545 905 / CCU n° 11-03-42
- 16.13 Comité consultatif d'urbanisme / Démission de M. Stéphane Otis

17. ENVIRONNEMENT

- 17.1 Programme de subvention « une naissance, un arbre » 2011

18. RÉGLEMENTATION

- 18.1 Adoption second projet / Règlement n° 1275-150 / Autorisation / Garages détachés situés à l'extérieur du périmètre urbain
- 18.2 Adoption / Règlement n° 1617 / Protocole d'entente / Construction des réseaux d'égout sanitaire et d'eau potable / Projet domiciliaire « Le Onze de la Gare – phases 1 à 3 » / Modalités de cession et d'entretien / Lot 4 736 313 ptie / 9221-8676 Québec inc.
- 18.3 Adoption / Règlement n° 1625 / Modification / Entente relative à la cour municipale régionale de Vaudreuil-Soulanges
- 18.4 Retrait / Règlement n° 1620 / Travaux de mise à niveau du puits d'alimentation d'eau potable / Secteur domiciliaire Ritchie

19. DIRECTION GÉNÉRALE

20. PÉRIODE DE QUESTIONS – ÉLUS

21. PÉRIODE DE QUESTIONS – ASSISTANCE

22. LEVÉE DE LA SÉANCE

« ADOPTÉE »

11-03-218 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis

ET RÉSOLU unanimement

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mars 2011 soit et il est, par les présentes adopté, le tout en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

« ADOPTÉE »

11-03-219 PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

11-03-220 CLUB OPTIMISTE VAUDREUIL-DORION / SOUPER SPAGHETTI / AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT une demande d'aide financière formulée par le Club Optimiste Vaudreuil-Dorion dans le cadre de l'organisation d'un souper spaghetti au profit de la pastorale de la Fabrique Saint-Michel;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'achat de vingt-cinq (25) billets au montant de dix dollars (10 \$) chacun pour le souper spaghetti organisé par le Club Optimiste Vaudreuil-Dorion au profit de la pastorale de la Fabrique Saint-Michel qui se tiendra le 30 avril 2011 à la cafétéria du Centre culturel de la Cité-des-Jeunes;

QUE soit également versé au Club Optimiste Vaudreuil-Dorion un montant de cinq cents dollars (500 \$) à titre d'aide financière pour la location de la cafétéria;

QUE ces dépenses soient imputées aux postes budgétaires 02-110-00-310 et 02-590-00-970;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

11-03-221 CENTRE DE RÉHABILITATION LE NICOIR / SOUPER BÉNÉFICE / COMMANDITE

CONSIDÉRANT l'invitation à assister au souper bénéfice organisé par le Centre de réhabilitation le Nichoir;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

ET RÉSOLU unanimement

QU'un montant de cent dollars (100 \$) à titre de commandite soit versé au Centre de réhabilitation le Nichoir dans le cadre de la tenue d'un souper bénéfice qui aura lieu le 2 avril 2011 au Château Vaudreuil;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-590-00-970;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**11-03-222 CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE VAUDREUIL-DORION /
COMMANDITE / PARTENARIAT ANNUEL 2011-2012**

CONSIDÉRANT la demande de participation au partenariat annuel avec la Chambre de commerce et d'industrie de Vaudreuil-Dorion;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QU'un montant de cinq mille dollars (5 000 \$) soit versé à la Chambre de commerce et d'industrie de Vaudreuil-Dorion dans le cadre de la participation de la Ville au partenariat annuel couvrant la période du 1^{er} avril 2011 au 31 mars 2012;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-621-00-970;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**11-03-223 CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE VAUDREUIL-DORION /
COMMANDITE / GALA ANNUEL**

CONSIDÉRANT la demande de commandite pour l'organisation du 23^e gala annuel de la Chambre de commerce et d'industrie de Vaudreuil-Dorion;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis

ET RÉSOLU unanimement

QU'un montant de trois mille sept cent cinquante dollars (3 750 \$) soit versé à la Chambre de commerce et d'industrie de Vaudreuil-Dorion à titre de commandite pour l'organisation et la tenue du 23^e gala annuel qui aura lieu le 11 mai prochain au Pavillon sur le lac du Château Vaudreuil;

QUE la Ville autorise également l'achat de six (6) billets au montant de cent soixante-quinze dollars (175 \$) chacun, incluant les taxes applicables, pour assister à ce gala;

QUE ces dépenses soient imputées aux postes budgétaires 02-621-00-970 et 02-110-00-310;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**11-03-224 CENTRE MULTIDISCIPLINAIRE DE LA CITÉ-DES-JEUNES / ABROGATION DES
RÉSOLUTIONS 09-02-087, 10-03-182, 10-03-183, 10-03-194 ET 10-04-247**

CONSIDÉRANT que la Ville a entrepris les démarches en vue d'assumer la responsabilité de la construction du centre multisports à la place de Centre multidisciplinaire de la Cité-des-Jeunes (CMCDJ);

CONSIDÉRANT que plusieurs résolutions d'appui financier à CMCDJ adoptées par la Ville relativement à la construction du centre sont désormais inutiles et qu'il convient de les abroger;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE soient abrogées à toute fin que de droit les résolutions 09-02-087, 10-03-182, 10-03-183, 10-03-194 et 10-04-247.

« ADOPTÉE »

11-03-225 MANDAT AU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES

CONSIDÉRANT que le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) demande à la MRC de Vaudreuil-Soulanges d'avoir un représentant pour la signature d'une formule d'adhésion au système d'information et de gestion en aménagement du territoire (SIGAT);

CONSIDÉRANT que la MRC de Vaudreuil-Soulanges est l'organisme municipal responsable de l'évaluation foncière pour certaines municipalités et villes de la MRC, mais n'est pas propriétaire de ces données;

CONSIDÉRANT que les données visées appartiennent aux municipalités;

CONSIDÉRANT que le partage de ces données via le système SIGAT est un outil efficace et utile à l'ensemble des municipalités et à la MRC;

CONSIDÉRANT que le MAMROT demande d'avoir un seul représentant afin de signer le formulaire d'adhésion pour l'ensemble des municipalités du territoire;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

DE mandater le directeur général de la MRC, M. Guy-Lin Beaudoin, à titre de représentant des municipalités du territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour la signature des documents relatifs au système d'information et de gestion en aménagement du territoire (SIGAT).

« ADOPTÉE »

11-03-226 INTERVENTION / SERVITUDE DE STATIONNEMENT / AVENUE SAINT-CHARLES / AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT qu'une demande de permis de lotissement a été déposée par le propriétaire de l'immeuble sis au 461, avenue Saint-Charles, afin de morceler son immeuble pour en céder une partie à la Caisse populaire de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT que cette cession a pour but de permettre l'agrandissement projeté des bâtiments de la Caisse populaire;

CONSIDÉRANT que cette opération cadastrale nécessite un réaménagement des cases de stationnement et que la Caisse populaire accepte, par un acte de servitude, de permettre le stationnement de véhicules de la partie cédante sur son immeuble;

CONSIDÉRANT que cette cession a également pour but de créer une allée commune entre les parties;

CONSIDÉRANT que le permis de lotissement ne peut être délivré à moins qu'un acte de servitude ne soit conclu entre les parties et que la Ville y intervienne afin de s'assurer de la pérennité des obligations qu'il contient;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de servitude à intervenir entre 9153-1780 Québec inc. et Caisse populaire de Vaudreuil-Soulanges selon les termes et conditions apparaissant au projet transmis par M^e Conrad Bédard en date du 14 mars 2011.

« ADOPTÉE »

11-03-227 EMPRUNT TEMPORAIRE / RÉGLEMENT N^o 1615 / CONSTRUCTION D'UN STATIONNEMENT MUNICIPAL / LOT 1 544 630 / APPROBATION DU MAMROT

CONSIDÉRANT que le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) approuvait, en date du 11 mars 2011, le Règlement d'emprunt n^o 1615 autorisant la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les honoraires professionnels, les travaux en vue de construire un stationnement municipal sur le lot 1 544 630 à l'angle du boulevard Harwood, des rues Chicoine et Raoul-Blais, y incluant tous les ouvrages connexes, et décrétant un emprunt de cinq cent vingt et un mille dollars (521 000 \$) à ces fins;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

D'autoriser la trésorière à emprunter temporairement au taux d'intérêt préférentiel en vigueur de la Caisse Desjardins Vaudreuil-Soulanges sise au 455, avenue Saint-Charles, Vaudreuil-Dorion, jusqu'à concurrence du montant autorisé par le MAMROT, soit cinq cent vingt et un mille dollars (521 000 \$), en attendant l'émission des obligations;

QUE le maire et la trésorière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, un ou des billets promissoires à cette fin.

« ADOPTÉE »

11-03-228 SERVICE SÉCURITÉ INCENDIE / NOMINATION / POMPIÈRE – CLASSE 2

CONSIDÉRANT la résolution 10-03-198 autorisant l'embauche de M^{me} Natasha Thibault au poste de pompière temporaire à l'essai au sein du Service sécurité incendie;

CONSIDÉRANT que sa période de probation a pris fin le 16 mars 2011;

CONSIDÉRANT l'évaluation de rendement favorable effectuée par la direction du Service sécurité incendie en mars 2011;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la nomination de M^{me} Natasha Thibault au poste de pompière temporaire - classe 2 au sein du Service sécurité incendie, et ce, à compter du 16 mars 2011, le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

ET QUE des félicitations soient adressées à M^{me} Thibault.

« ADOPTÉE »

11-03-229 SERVICE DU GREFFE / EMBAUCHE À TITRE RÉGULIER / AGENT DE BUREAU 2

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection en date du 7 mars 2011;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'embauche de M^{me} Nathalie Thibodeau à titre d'agent de bureau 2 régulier, et ce, à compter du 22 mars 2011, au salaire prévu à l'annexe D de l'échelle salariale des employés cols blancs (classe 7 – échelon 2), le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur et conditionnellement à la réussite d'une expertise médicale pré-embauche;

QUE M^{me} Thibodeau devra compléter une période d'essai de six (6) mois, prenant fin le 22 septembre 2011, à la suite de laquelle, sur recommandation favorable du greffier, elle pourra être confirmée dans son poste;

ET QUE des souhaits de bienvenue et de succès dans ses nouvelles fonctions soient adressés à M^{me} Thibodeau;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

11-03-230 SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS / EMBAUCHES / JOURNALIERS TEMPORAIRES / PÉRIODE ESTIVALE 2011

CONSIDÉRANT les besoins de main-d'œuvre du Service des travaux publics pour la période estivale 2011;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'embauche de M^{mes} Annie Bergeron et Annick Vachon ainsi que de MM. Kevin Boivin, Gilles Besner, Mathieu Ménard, Daniel Émond, Marc-André Lecompte et Bruce Beauchesne à titre de journaliers temporaires, au plus tôt à compter du 21 mars 2011, selon les besoins du service, pour un maximum de 1 200 heures dans l'année courante, et ce, au salaire prévu à l'annexe D de la convention collective de travail des employés cols bleus (classe 1), le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

11-03-231 SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS / EMBAUCHE TEMPORAIRE / MAGASINIÈRE

CONSIDÉRANT le poste de magasinier laissé vacant depuis le 31 janvier 2011;

CONSIDÉRANT la demande d'approbation d'embauche temporaire de M. Luc Duval, directeur des travaux publics, en date du 3 mars 2011;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville entérine l'embauche temporaire de M^{me} Lison Chartrand au poste de magasinière à compter du 7 mars 2011, et ce, selon les besoins du service et sans horaire fixe, au salaire prévu à l'annexe D de l'échelle salariale des employés cols blancs (classe 7 - échelon 1), le tout selon les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur.

« ADOPTÉE »

11-03-232 SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS / CONFIRMATION / JOURNALIER-OPÉRATEUR-CONCIERGE

CONSIDÉRANT que la période d'essai de M. Lawrence Cloutier, journalier-opérateur-concierge, a pris fin le 12 mars 2011;

CONSIDÉRANT l'évaluation de rendement favorable de MM. Martin Fréchette, contremaître – Plateaux sportifs, et Christian Jannelle, surintendant – Parcs, espaces verts et plateaux sportifs, en date du 24 février 2011;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville confirme M. Lawrence Cloutier dans son poste de journalier-opérateur-concierge au sein du Service des travaux publics, et ce, à compter du 12 mars 2011;

ET QUE des félicitations soient adressées à M. Cloutier.

« ADOPTÉE »

11-03-233 SERVICE ACTION COMMUNAUTAIRE / EMBAUCHES TEMPORAIRES / JOURNALIERS ÉTUDIANTS / PÉRIODE ESTIVALE 2011

CONSIDÉRANT les besoins de main-d'œuvre du Service action communautaire pour la période estivale 2011;

CONSIDÉRANT les demandes d'approbation d'embauches temporaires de M. Marc Brunet, directeur adjoint du Service action communautaire, en date du 2 mars 2011;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'embauche des personnes suivantes à titre de journaliers étudiants (préposés aux terrains sportifs) au sein du Service action communautaire, et ce, du 15 avril 2011 au 30 septembre 2011 :

- M. Youri Mathieu;
- M. Jean-Philippe Mailhot;
- M. Steve Calamia;
- M. Étienne Lamoureux;
- M. Shane Stanworth-Belleville;

selon les besoins du service et sans horaire fixe, au salaire prévu à la classe 1 de l'échelle salariale des employés cols bleus, le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur.

« ADOPTÉE »

11-03-234 COMITÉ DE SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL / RÉUNION DU 19 JANVIER 2011

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

D'accepter le procès-verbal de la réunion du Comité de santé et sécurité au travail tenue le 19 janvier 2011 et de verser le document susdit aux archives de la municipalité.

« ADOPTÉE »

11-03-235 CENTRE D'HISTOIRE LA PRESQU'ÎLE / AIDE FINANCIÈRE POUR L'ANNÉE 2011

CONSIDÉRANT que l'organisme Centre d'histoire La Presqu'île a su se sortir rapidement de la crise qu'il a connue à l'automne 2010 lors du départ en bloc de la majorité des membres de son conseil d'administration;

CONSIDÉRANT la volonté du nouveau conseil d'administration de référer toutes les personnes ayant besoin d'accompagnement en généalogie auprès de la Société de généalogie Vaudreuil-Cavagnal;

CONSIDÉRANT également la volonté du nouveau conseil d'administration de poursuivre ses efforts dans l'établissement d'un partenariat avec la Société de généalogie Vaudreuil-Cavagnal;

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration s'engage à ne plus faire l'acquisition de documents liés exclusivement à la recherche généalogique avec les sommes octroyées par la Ville;

CONSIDÉRANT l'importance des travaux de l'organisme en lien avec le centre d'archives agréé en regard à l'histoire de notre Ville et de notre région;

CONSIDÉRANT qu'il importe de soutenir financièrement certains organismes culturels qui contribuent à la vitalité et au rayonnement culturel de la Ville de Vaudreuil-Dorion;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit octroyé, à titre de subvention, un montant de seize mille dollars (16 000 \$) au Centre d'histoire La Presqu'île pour l'année 2011;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-702-51-970;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

11-03-236 SOFTBALL QUÉBEC / M^{ME} KARELLE CÔTÉ / AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT que M^{me} Karelle Côté, résidente de la Ville de Vaudreuil-Dorion, est membre de la fédération sportive de Softball Québec;

CONSIDÉRANT que M^{me} Côté participera au camp de sélection de l'équipe Junior Canada en juin 2011 ainsi qu'au National Pony à Cary en Caroline du Nord en juillet 2011;

CONSIDÉRANT la politique de la Ville concernant un soutien financier à la participation extérieure de citoyens de Vaudreuil-Dorion;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QU'un montant de cinq cents dollars (500 \$) soit octroyé à Softball Québec à titre d'aide financière pour M^{me} Karelle Côté pour sa participation au camp de sélection de l'équipe Junior Canada en juin 2011 ainsi qu'au National Pony à Cary en Caroline du Nord en juillet 2011;

QUE ce montant sera versé sur présentation d'une preuve de participation aux événements susdits;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-701-52-970;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

11-03-237 ASSOCIATION RÉGIONALE DE BADMINTON DU SUD-OUEST / M^{ME} CAMILLE LEFEBVRE / AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT que M^{me} Camille Lefebvre, résidente de la Ville de Vaudreuil-Dorion, est membre de l'Association régionale de badminton du Sud-Ouest;

CONSIDÉRANT que cette athlète de haut niveau en badminton participera au championnat provincial de fin de saison qui aura lieu à Baie-Comeau en mars 2011 ainsi qu'au championnat canadien qui se tiendra en Colombie-Britannique en mai 2011;

CONSIDÉRANT la politique de la Ville concernant un soutien financier à la participation extérieure de citoyens de Vaudreuil-Dorion;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
ET RÉSOLU unanimement

QU'un montant de cinq cents dollars (500 \$) soit versé à l'Association régionale de badminton du Sud-Ouest à titre d'aide financière pour M^{me} Camille Lefebvre pour sa participation au championnat provincial de fin de saison qui aura lieu à Baie-Comeau en mars 2011 ainsi qu'au championnat canadien qui se tiendra en Colombie-Britannique en mai 2011;

QUE ce montant sera versé sur présentation d'une preuve de participation aux événements susdits;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-701-21-970;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

11-03-238 DISPOSITION DE BIENS ABANDONNÉS / 79, RUE DU DOMAINE, APP. 2

CONSIDÉRANT que la Ville a récupéré certains biens meubles à la suite de l'éviction des occupants du 79, rue du Domaine, app. 2;

CONSIDÉRANT que ces biens n'ont toujours pas été réclamés par leur propriétaire;

CONSIDÉRANT que la Ville assume actuellement les frais de location d'un entrepôt pour ces biens;

CONSIDÉRANT le rapport de M. Luc Duval, directeur des travaux publics, à l'effet que lesdits biens n'ont pas une valeur totale suffisante pour justifier leur vente à l'encan;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'offrir lesdits biens à un organisme de la région ou, à défaut, d'en disposer au moindre coût possible;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE M. Luc Duval, directeur des travaux publics, soit mandaté afin d'offrir à un organisme communautaire de la région les biens non réclamés recueillis par la Ville lors de l'éviction des occupants du 79, rue du Domaine, app. 2;

QUE M. Duval soit en outre autorisé à disposer, au moindre coût possible, des biens inutilisables.

« ADOPTÉE »

**11-03-239 PROLONGATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 401-110-09-20 /
SIGNALISATION – MARQUAGE DE LA CHAUSSÉE**

CONSIDÉRANT que le contrat initial est d'une durée d'un (1) an finissant avec l'année 2009 et qu'il y a possibilité de prolongation de deux (2) ans, une année à la fois;

CONSIDÉRANT que le contrat a été prolongé en 2010;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur des travaux publics qui favorise la prolongation dudit contrat pour l'année 2011;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte de prolonger le contrat n° 401-110-09-20 adjudgé à l'entreprise Marquage Multilignes, 700, rue Principale, Rivière-Beaudette (Québec), J0P 1R0, pour une année additionnelle, soit l'année 2011, et ce, selon les conditions des documents d'appel d'offres;

QUE le directeur des travaux publics, ou toute personne de qui il relève, soit autorisé à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant au marquage sur la chaussée pour l'année 2011 et qu'il soit également autorisé à effectuer lesdites dépenses jusqu'à concurrence du montant budgété.

« ADOPTÉE »

**11-03-240 ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 401-110-11-03 / COUPE DE
GAZON DES PARCS ET ESPACES VERTS**

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour les services de coupe de gazon des parcs et espaces verts, deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes le 1^{er} mars 2011 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, les soumissions reçues rencontrent les conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-11-03;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par Paysagiste Michael C. (9187-4032 Québec inc.), 58, rue Birchview, Dollard-des-Ormeaux (Québec), H9A 2YA, pour les services de coupe de gazon des parcs et espaces verts, et ce, au coût unitaire de cinq mille huit cent cinquante-trois dollars et quarante cents (5 853,40 \$), taxes applicables non comprises, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-11-03;

QUE le directeur des travaux publics, ou toute personne de qui il relève, soit autorisé à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant aux services de coupe de gazon des parcs et espaces verts et qu'il soit également autorisé à effectuer lesdites dépenses jusqu'à concurrence du montant budgété.

« ADOPTÉE »

**11-03-241 ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 401-110-11-05 / LOCATION
DE BALAIS DE RUE AVEC OPÉRATEUR**

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour la location de balais de rue avec opérateur, une (1) seule soumission a été reçue et ouverte le 1^{er} mars 2011 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, la soumission reçue rencontre les conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-11-05;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par Entretiens J. R. Villeneuve inc., 906, rue Jacques-Paschini, Bois-des-Filion (Québec), J6Z 4W4, pour la location de balais de rue avec opérateur, et ce, pour un taux horaire de cinquante-neuf dollars et quatre-vingt-quinze cents (59,95 \$), taxes applicables non comprises, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-11-05;

QUE le directeur des travaux publics, ou toute personne de qui il relève, soit autorisé à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant à la location de balais de rue avec opérateur et qu'il soit également autorisé à effectuer lesdites dépenses jusqu'à concurrence du montant budgété.

« ADOPTÉE »

11-03-242 ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 401-110-11-06 / LOCATION DE CAMIONS

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour la location de camions, deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes le 1^{er} mars 2011 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, les soumissions reçues rencontrent les conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-11-06;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par Location Discam inc., 2600, avenue Dalton, Sainte-Foy (Québec), G1P 3S4, pour la location de camions, et ce, au taux hebdomadaire de deux cent vingt-huit dollars et quarante et un cents (228,41 \$) par camion, taxes applicables non comprises, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-11-06;

QUE le directeur des travaux publics, ou toute personne de qui il relève, soit autorisé à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant à la location de camions et qu'il soit également autorisé à effectuer lesdites dépenses jusqu'à concurrence du montant budgété.

« ADOPTÉE »

11-03-243 OFFRE DE SERVICE PROFESSIONNEL / BILAN DES INSPECTIONS À LA CAMÉRA À TÉLÉOBJECTIF ET À LA CAMÉRA TRACTÉE CONVENTIONNELLE ET DES INTERVENTIONS RÉALISÉES PAR LA VILLE SUR LE RÉSEAU D'ÉGOUTS

CONSIDÉRANT que la Ville a fait effectuer, au cours des dix (10) dernières années, des inspections de ses réseaux d'égouts sanitaires et pluviaux par caméra à téléobjectif et par caméra tractée conventionnelle pour déterminer l'état des conduites et des regards;

CONSIDÉRANT que ces études démontraient que plusieurs des tronçons du réseau présentaient des risques de blocage et des signes de détérioration à plusieurs niveaux;

CONSIDÉRANT que plusieurs tronçons ont fait état d'intervention pour rétablir et/ou maintenir leur intégrité;

CONSIDÉRANT qu'il serait opportun de faire une mise à jour et un bilan des interventions effectuées au cours de ces années afin de préparer un plan d'action et déterminer les tronçons dangereux et à surveiller pour ainsi éviter des dommages importants;

CONSIDÉRANT l'offre de service professionnel reçue de la firme Aqua Data pour la préparation du bilan et de la mise à jour des données des dernières années;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte l'offre de service professionnel « Bilan des inspections à la caméra à téléobjectif et à la caméra tractée conventionnelle et des interventions réalisées par la Ville sur le réseau d'égouts » reçue de la firme Aqua Data, et ce, pour un montant de treize mille cent soixante-cinq dollars (13 165 \$), taxes applicables non comprises;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-415-00-445;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

11-03-244 INSTALLATION DE LUMINAIRES / RUE HENRY-FORD PRÈS DE LA VOIE FERRÉE DU CANADIEN PACIFIQUE

CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas d'éclairage sur une partie de la rue Henry-Ford près de la voie ferrée du Canadien Pacifique et qu'il y a lieu d'en améliorer la sécurité par l'ajout de luminaires;

CONSIDÉRANT la présence de poteaux de béton d'Hydro-Québec dans ce secteur;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit autorisée l'installation de quatre (4) luminaires sur poteaux existants appartenant à Hydro-Québec sur la rue Henry-Ford près de la voie ferrée du Canadien Pacifique, le tout tel qu'indiqué sur le croquis joint à la présente résolution;

QUE le directeur du Service du développement et de l'aménagement du territoire soit autorisé à effectuer auprès d'Hydro-Québec, le cas échéant, la réquisition pour les raccordements requis et à transmettre à cette fin la présente résolution ainsi qu'un plan de l'emplacement susdit;

QUE soit autorisée une dépense de cinq cent soixante-seize dollars (576 \$) à cette fin;

Imputation budgétaire : Règlement n° 1360.

« ADOPTÉE »

11-03-245 ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 202-110-1605-04 / SERVICES PROFESSIONNELS / ÉTUDES D'AVANT PROJET DES PLANS ET DEVIS ET DES DOCUMENTS D'APPEL D'OFFRES / CONSTRUCTION ET MISE À NIVEAU DE L'USINE D'ÉPURATION / RÈGLEMENT N° 1605

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour les services professionnels en vue de la préparation des études d'avant-projet des plans et devis et des documents d'appel d'offres pour la construction et la mise à niveau de l'usine d'épuration – Règlement n° 1605, cinq (5) soumissions ont été reçues, au plus tard à 14 h, le 1^{er} mars 2011;

CONSIDÉRANT le rapport du comité de sélection en date du 17 mars 2011;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par la firme ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation, en l'occurrence Les Consultants LBCD inc., 1000, avenue Saint-Charles, 10^e étage, bureau 1008, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 8P5, pour les services professionnels précités et ce, pour un montant totalisant cinq cent quatre-vingt-dix mille dollars (590 000 \$), taxes applicables non comprises, le tout conformément au document d'appel d'offres n° 202-110-1605-04;

Imputation budgétaire : Règlement n° 1605.

« ADOPTÉE »

11-03-246

AUTORISATION / TRANSMISSION DE PLANS ET DEVIS AU MDDEP / TRAVAUX DE CONSTRUCTION / PROLONGEMENT DU RÉSEAU D'ÉGOUT SANITAIRE / BRANCHEMENTS AUX RÉSEAUX D'EAU POTABLE ET D'ÉGOUT PLUVIAL / LOTS PROJETÉS 4 763 152 ET 4 763 153 / CHEMIN PAUL-GÉRIN-LAJOIE / RÈGLEMENT N° 1614

CONSIDÉRANT le Règlement n° 1614 autorisant la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les honoraires professionnels, les travaux de construction pour le prolongement du réseau d'égout sanitaire et les branchements aux réseaux d'eau potable et d'égout pluvial, y incluant tous les autres travaux connexes, pour desservir les lots projetés 4 763 152 et 4 763 153 sur le chemin Paul-Gérin-Lajoie en décrétant un emprunt de cent quarante et un mille dollars (141 000 \$) à ces fins;

CONSIDÉRANT que les plans et devis de ce projet sont finalisés à la satisfaction de la Ville;

CONSIDÉRANT qu'une résolution est nécessaire aux fins d'autoriser le Service du développement et de l'aménagement du territoire à transmettre les plans et devis de ce projet et aussi permettre à la Ville de confirmer qu'elle ne s'oppose pas à la délivrance du certificat d'autorisation à être émis par le MDDEP en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise le directeur du Service du développement et de l'aménagement du territoire à transmettre les plans et devis de ce projet au MDDEP pour l'obtention d'un certificat d'autorisation en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, conditionnellement à la transmission d'une lettre signée par le greffier qui autorise la transmission des plans et devis, la non-objection de l'émission d'un certificat d'autorisation par le MDDEP et une attestation de conformité environnementale du site.

« ADOPTÉE »

11-03-247

AUTORISATION / TRANSMISSION DE PLANS ET DEVIS AU MDDEP / TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES RÉSEAUX D'ÉGOUT SANITAIRE ET D'EAU POTABLE / PROJET DOMICILIAIRE « LES CONDOS DE LA GARE – PHASE 3 »

CONSIDÉRANT qu'une entente entre la Ville de Vaudreuil-Dorion et le promoteur « Développements Banlieue-Ouest inc. » est en préparation par la Division technique en vue de la construction des réseaux d'égout sanitaire et d'eau potable du projet domiciliaire « Les Condos de la Gare – phase 3 » incluant la surveillance, les honoraires professionnels ainsi que les modalités de cession et d'entretien des réseaux d'eau potable et d'égout sanitaire sur le terrain au coin de la rue Forbes et du boulevard de la Gare;

CONSIDÉRANT que les plans et devis de ce projet seront finalisés à la satisfaction de la Ville;

CONSIDÉRANT qu'une résolution est nécessaire aux fins de permettre au greffier de confirmer que la municipalité ne s'oppose pas à la délivrance du certificat d'autorisation du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) ainsi que l'engagement de la Ville à prendre possession des infrastructures avant leur exploitation;

CONSIDÉRANT qu'une résolution est nécessaire pour autoriser l'ingénieur-consultant à transmettre les plans et devis de ce projet aux fins d'obtenir le certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), le tout en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville confirme le choix de la firme d'ingénieurs-conseils CDGU inc. pour la préparation des plans et devis aux fins de construire les services municipaux du projet domiciliaire « Les Condos de la Gare – phase 3 » ainsi que les modalités de cession et d'entretien des réseaux d'eau potable et d'égout sanitaire sur le terrain au coin de la rue Forbes et du boulevard de la Gare, où celle-ci a été mandatée par le promoteur « Développements Banlieue-Ouest inc. »;

QUE le greffier soit autorisé à transmettre au MDDEP la confirmation que la Ville n'a aucune objection à la délivrance du certificat d'autorisation par ledit ministère et qu'elle s'engage à prendre possession des infrastructures et de la servitude avant leur exploitation;

QUE la Ville autorise la firme d'ingénieurs-conseils CDGU inc. à transmettre les plans et devis de ce projet au MDDEP pour l'obtention d'un certificat d'autorisation, conditionnellement à la transmission d'une lettre signée par le greffier qui autorise la transmission des plans et devis, la non-objection de l'émission d'un certificat d'autorisation par le MDDEP et une attestation de conformité environnementale du site.

« ADOPTÉE »

11-03-248 COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME / RÉUNION DU 8 MARS 2011

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
ET RÉSOLU unanimement

D'accepter le dépôt du procès-verbal de la réunion tenue par le Comité consultatif d'urbanisme le 8 mars 2011.

« ADOPTÉE »

11-03-249 PIIA / NOUVELLES ENSEIGNES / 585, AVENUE SAINT-CHARLES, LOCAL 400 / ZONE C3-242 / CCU N° 11-03-32

CONSIDÉRANT la recommandation n° 11-03-32 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 8 mars 2011;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte, à l'égard de l'immeuble sis au 585, avenue Saint-Charles, local 400, le projet de nouvelles enseignes présenté aux plans préparés par Latreille Enseignes en date du 7 mars 2011, et ce, conditionnellement à ce que les dimensions de la lunette figurant sur l'enseigne au mur soient réduites de 50 %.

« ADOPTÉE »

11-03-250 PIIA / NOUVELLE CONSTRUCTION COMMERCIALE / RÉVISION DES MATÉRIAUX DE FINITION EXTÉRIEURE / 3110 – 3120, BOULEVARD DE LA GARE / ZONE C3-357 / CCU N° 11-03-33

CONSIDÉRANT la recommandation n° 11-03-33 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 8 mars 2011;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte, à l'égard du projet de nouvelle construction d'un immeuble sis au 3110 – 3120, boulevard de la Gare, l'architecture révisée du mur du bâtiment « A » faisant front à l'autoroute 40, le tout tel que montré au dossier de présentation intitulé « Précisions suite aux commentaires sur l'élévation arrière du strip et la tourelle » révisé en mars 2011.

« ADOPTÉE »

Le conseiller M. François Séguin quitte son siège.

**11-03-251 DEMANDE DE MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1275 /
ZONE C3-403 / AUTORISATION / USAGE STATION-SERVICE ACCOMPAGNÉ
D'UN DÉPANNEUR / COIN DU BOULEVARD DE LA GARE ET DE LA RUE
ÉDOUARD-LALONDE / LOT 4 577 483 / CCU N° 11-03-35**

CONSIDÉRANT la recommandation n° 11-03-35 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 8 mars 2011;

CONSIDÉRANT les motifs y invoqués;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit refusée la demande de modification au Règlement de zonage n° 1275 à l'égard de l'autorisation de l'usage station-service accompagné d'un dépanneur sur le lot 4 577 483 dans la zone C3-403.

« ADOPTÉE »

Le conseiller M. François Séguin reprend son siège.

**11-03-252 PIIA / AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT / 578, AVENUE SAINT-CHARLES /
ZONE C2-306 / CCU N° 11-03-36**

CONSIDÉRANT la recommandation n° 11-03-36 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 8 mars 2011;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte, à l'égard de l'immeuble sis au 578, avenue Saint-Charles, le projet d'agrandissement du bâtiment, le tout tel que montré au plan n° 471-11 préparé par l'architecte M. Marc Deschamps, en date de février 2011, et ce, sous réserve cependant des conditions suivantes :

- les futures occupations doivent être prévues en fonction de l'aménagement du stationnement proposé;
- le stationnement de la phase II doit respecter les exigences de la Ville en matière de gestion des eaux pluviales;
- l'entrée charretière proposée sur la rue Dutrisac près des feux de circulation doit être déplacée devant le bâtiment.

« ADOPTÉE »

11-03-253 PIIA / NOUVELLES ENSEIGNES SUR POTEAU ET AU MUR / 578, AVENUE SAINT-CHARLES / ZONE C2-306 / CCU N° 11-03-37

CONSIDÉRANT la recommandation n° 11-03-37 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 8 mars 2011;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte, à l'égard de l'immeuble sis au 578, avenue Saint-Charles, le projet de nouvelles enseignes, le tout tel que montré aux plans préparés par Sunset Néon Ltd en date du 3 avril 2009 et du 29 mars 2010.

« ADOPTÉE »

11-03-254 PIIA / NOUVELLES CONSTRUCTIONS / 46, RUE TOOKE / ZONE H1-532 / LOTS 1 546 711 EXISTANT ET 4 801 876 PROJETÉ / CCU N° 11-03-40

CONSIDÉRANT la recommandation n° 11-03-40 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 8 mars 2011;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte, à l'égard de l'immeuble sis au 46, rue Tooke, les deux (2) projets de construction, le tout tel que montré aux plans d'élévation pour résidence unifamiliale « A » et « B » préparés par M. Michel Pintal, technicien en architecture.

« ADOPTÉE »

11-03-255 MANDAT / MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1275 / ZONE C2-258 / AUTORISATION / TERRASSES EXTÉRIEURES / 429, AVENUE SAINT-CHARLES / CCU N° 11-03-43

CONSIDÉRANT la recommandation n° 11-03-43 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 8 mars 2011;

CONSIDÉRANT les motifs y invoqués;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE mandat soit confié à la Division urbanisme du Service du développement et de l'aménagement du territoire dans le but de réviser le Règlement de zonage n° 1275 afin d'ajouter l'article 3.2.22 à la grille des usages et normes de la zone C2-258, et ce, sous réserve cependant des conditions suivantes :

- le requérant doit déposer un plan montrant l'aménagement de l'aire de stationnement existante;
- une demande d'exemption doit être déposée à la Ville en vertu de l'article 2.2.16.1.1.4 du Règlement de zonage n° 1275 pour toute case de stationnement manquante;

- la révision à la baisse du barème de cases de stationnement relatif aux terrasses extérieures dans un prochain amendement de zonage.

« ADOPTÉE »

11-03-256 PIIA / RÉFECTION ET AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT / 600, BOULEVARD HARWOOD / ZONE C3-755 / CCU N° 11-03-44

CONSIDÉRANT la recommandation n° 11-03-44 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 8 mars 2011;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte, à l'égard de l'immeuble sis au 600, boulevard Harwood, le projet de réfection et d'agrandissement du bâtiment, le tout tel que montré au document de présentation, dossier n° 10.12, préparé par M. Martin Lefebvre, architecte, en date du 1^{er} et du 8 mars 2011, et ce, conditionnellement toutefois à ce que la demande d'achat de cases de stationnement soit approuvée par la Ville.

« ADOPTÉE »

11-03-257 DÉROGATION MINEURE / 226, RUE MELOCHE / MARGES LATÉRALES / ZONE H1-839 / LOT 1 546 758 / CCU N° 11-03-38

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure produite par M^{me} Amélie Villeneuve;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 11-03-38 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 8 mars 2011;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans l'édition du 5 mars 2011 du journal Première Édition;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 226, rue Meloche;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 226, rue Meloche, afin d'autoriser un total de marges latérales à 5,70 mètres alors que le total prévu à la grille des usages et normes de la zone H1-839 du Règlement de zonage n° 1275 est de 7 mètres.

« ADOPTÉE »

11-03-258 DÉROGATION MINEURE / 46, RUE TOOKE / PROFONDEUR MOYENNE / ZONE H1-532 / LOTS 1 546 711 EXISTANT ET 4 801 876 PROJETÉ / CCU N° 11-03-39

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure produite par M. Jacques Cardin;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 11-03-39 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 8 mars 2011;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans l'édition du 5 mars 2011 du journal Première Édition;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 46, rue Tooke;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 46, rue Tooke, afin d'autoriser un lot ayant une profondeur moyenne de 35,24 mètres alors que la profondeur moyenne prévue au tableau 2 – Superficie, frontage et profondeur des terrains à l'intérieur du corridor riverain du Règlement de lotissement n° 1273 est de 45 mètres.

« ADOPTÉE »

**11-03-259 DÉROGATION MINEURE / 183, RUE SAINT-JOSEPH / MARGE AVANT /
ZONE H3-712 / LOT 1 545 905 / CCU N° 11-03-42**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure produite par M. Benoit Rolland, arpenteur-géomètre;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 11-03-42 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 8 mars 2011;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans l'édition du 5 mars 2011 du journal Première Édition;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 183, rue Saint-Joseph;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 183, rue Saint-Joseph, afin d'autoriser une marge avant de 5,70 mètres alors que la grille des usages et normes de la zone H3-712 prévoit une marge avant minimale de 6 mètres, le tout tel que montré au certificat de localisation T16192-2, minute 39200, préparé par M. Roger Trudeau, arpenteur-géomètre, en date du 18 décembre 2008.

« ADOPTÉE »

11-03-260 COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME / DÉMISSION DE M. STÉPHANE OTIS

CONSIDÉRANT la lettre remise par M. Stéphane Otis le 8 mars 2011 avisant de sa démission au sein du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
ET RÉSOLU unanimement

D'accepter la démission de M. Stéphane Otis au siège n° 4, en date du 8 mars 2011, et que la Ville lui transmette ses remerciements pour sa collaboration au cours de ces années à titre de membre actif au sein du Comité consultatif d'urbanisme.

« ADOPTÉE »

Le conseiller M. Paul Dumoulin quitte son siège.

11-03-261 PROGRAMME DE SUBVENTION « UNE NAISSANCE, UN ARBRE » 2011

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de favoriser la plantation d'arbres sur le territoire de la Ville;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de sensibiliser la population aux impacts positifs sur l'environnement qui en découlent;

CONSIDÉRANT les pouvoirs d'aide en matière d'environnement prévus aux articles 90 et 92 de la *Loi sur les compétences municipales*;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de souligner, par la même occasion, l'apport exceptionnel à la communauté en termes de nouvelles naissances;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville adopte le programme de subvention « Une naissance, un arbre » 2011 tel que soumis par la Division environnement du Service du développement et de l'aménagement du territoire en date du 7 mars 2011;

QU'une aide financière de cinquante dollars (50 \$) soit versée pour l'achat d'un arbre d'une valeur minimale de cinquante dollars (50 \$), taxes applicables non comprises, destiné à être planté sur le territoire de la Ville, à toute personne ayant à sa charge un enfant de moins de douze (12) mois au moment de l'achat, le tout aux conditions précisées au programme susdit;

QUE le budget alloué à ce programme soit de trois mille dollars (3 000 \$) et que, conséquemment, l'aide soit limitée aux soixante (60) premières demandes reçues;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-470-00-970;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

Le conseiller M. Paul Dumoulin reprend son siège.

11-03-262 ADOPTION SECOND PROJET / RÈGLEMENT N° 1275-150 / AUTORISATION / GARAGES DÉTACHÉS SITUÉS À L'EXTÉRIEUR DU PÉRIMÈTRE URBAIN

ATTENDU que la Ville a adopté à une séance tenue le 7 mars 2011 un premier projet de règlement portant le n° 1275-150 modifiant le Règlement de zonage n° 1275;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 21 mars 2011 à 19 h;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE le second projet de règlement n° 1275-150 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin de permettre des garages détachés d'un maximum de 150 m² sur des terrains de 4 350 m² et plus situés à l'extérieur du périmètre urbain »,

soit adopté;

QU'avis soit donné à la MRC de Vaudreuil-Soulanges à l'effet que ce second projet est identique au premier.

« ADOPTÉE »

11-03-263 ADOPTION / RÈGLEMENT N° 1617 / PROTOCOLE D'ENTENTE / CONSTRUCTION DES RÉSEAUX D'ÉGOUT SANITAIRE ET D'EAU POTABLE / PROJET DOMICILIAIRE « LE ONZE DE LA GARE – PHASES 1 À 3 » / MODALITÉS DE CESSIION ET D'ENTRETIEN / LOT 4 736 313 PTIE / 9221-8676 QUÉBEC INC.

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1617 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1617 intitulé :

« Règlement autorisant la conclusion d'une entente entre la Ville de Vaudreuil-Dorion et le promoteur « 9221-8676 Québec inc. » en vue de la construction des réseaux d'égout sanitaire et d'eau potable du projet domiciliaire « Le Onze de la Gare – phases 1 à 3 », incluant la surveillance, les honoraires professionnels ainsi que les modalités de cession et d'entretien des réseaux d'eau potable et d'égout sanitaire sur le lot 4 736 313 ptie face au boulevard de la Gare ».

« ADOPTÉE »

11-03-264 ADOPTION / RÈGLEMENT N° 1625 / MODIFICATION / ENTENTE RELATIVE À LA COUR MUNICIPALE RÉGIONALE DE VAUDREUIL-SOULANGES

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1625 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1625 intitulé :

« Règlement autorisant la conclusion d'une entente modifiant l'entente relative à la cour municipale régionale de Vaudreuil-Soulanges ».

« ADOPTÉE »

11-03-265 RETRAIT / RÈGLEMENT N° 1620 / TRAVAUX DE MISE À NIVEAU DU PUIT D'ALIMENTATION D'EAU POTABLE / SECTEUR DOMICILIAIRE RITCHIE

CONSIDÉRANT l'adoption, le 21 février 2011, du Règlement autorisant les travaux de mise à niveau du puits d'alimentation d'eau potable du secteur domiciliaire « Ritchie », y incluant tous les travaux connexes, en décrétant un emprunt de cent quatre-vingt mille dollars (180 000 \$) à ces fins (Règlement n° 1620);

CONSIDÉRANT que, lors de l'ouverture du registre le 7 mars 2011, vingt (20) personnes ont apposé leur signature afin de demander la tenue d'un scrutin référendaire alors que le nombre minimum requis était de dix-sept (17);

CONSIDÉRANT les articles 558 et 559 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis

ET RÉSOLU unanimement

QUE le Règlement n° 1620 soit retiré;

QUE le greffier donne les avis publics prévus par la Loi.

« ADOPTÉE »

11-03-266 PÉRIODE DE QUESTIONS – ÉLUS

Les membres du Conseil ont maintenant la possibilité de soumettre leurs commentaires ou questions au Conseil.

11-03-267 PÉRIODE DE QUESTIONS – ASSISTANCE

Toutes les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

11-03-268 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QU'à 21 h 10 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Guy Pilon, maire

Jean St-Antoine, greffier